

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44
de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS)
demandant d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante
pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif locales
concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg**

En séance du 4 juillet 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 44 de Mmes G. Liaudat et S. Sabino lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie concrète satisfaisante pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif locales concernant leurs possibilités d'affichage libre en ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Le postulat est argumenté comme suit:

En mars 2017, il a été constaté que sur les 14 emplacements d'affichage libre figurant sur la liste du site internet de la Police locale, très peu étaient restés tels quels. Plusieurs ont disparu ou ont été remplacés par des panneaux sous clé, certains ont vu leur taille diminuer. L'un d'eux a même été remplacé par un panneau de la SGA il y a environ deux ans.

La stratégie de communication des sociétés locales, culturelles et sociales à but non-lucratif est, par conséquent, mise à mal. Ces sociétés ont donc besoin d'emplacements adéquats, notamment en taille, en nombre et en accès.

Une coordination entre le Service de la culture, celui de la Police locale et celui de l'Edilité permettrait certainement aux sociétés locales et au public de disposer d'une meilleure offre quant à la diffusion et à la réception d'informations culturelles et sociales.

Réponse du Conseil communal

Depuis quelques années, la Police locale a constaté que les panneaux d'affichage libre n'étaient plus utilisés conformément à leur but d'origine, qui est d'offrir aux associations et sociétés locales à caractère culturel, sportif ou associatif un espace leur permettant de diffuser leurs informations et de promouvoir gratuitement leurs activités. En effet, en lieu et place d'annonces en faveur de ces activités, ces panneaux étaient de plus en plus fréquemment utilisés pour la promotion de soirées et autres manifestations organisées par des clubs ou des établissements poursuivant exclusivement un

but commercial. La plupart de ces événements n'étaient, de plus, pas localisés sur le territoire communal et il était fréquent que les affiches posées par les associations et sociétés locales soient rapidement recouvertes de plusieurs annonces en faveur de ces soirées payantes. A de nombreuses reprises, ces panneaux d'affichage n'étaient plus disponibles en raison de l'abondance d'affiches publicitaires, ce qui allait à l'encontre de l'affectation d'origine de ces espaces.

La Ville de Fribourg, par la Police locale, a dès lors initié, au cours de l'année 2015, une réflexion dans le but de garantir une meilleure utilisation des panneaux d'affichage libre. C'est dans ce contexte que certains des changements dont fait état le postulat ont vu le jour.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers locaux, il est apparu nécessaire de revoir le réseau ainsi que le fonctionnement de ces panneaux d'affichage. Dans ce cadre, il a été décidé de remplacer, de réaménager voire, dans certains cas, de supprimer certains panneaux mal placés, vieux ou défectueux. En parallèle, des contacts ont été pris avec les associations de quartier afin de trouver une solution technique satisfaisante répondant à leurs besoins de communication, ceci tant au niveau du fonctionnement, de la structure que de l'emplacement des panneaux. Il a ainsi été décidé de pourvoir chacun des quartiers de la ville de panneaux d'affichage sous clé (vitrines en verre), que les associations de quartier peuvent gérer de manière autonome en y plaçant leurs annonces pour leurs activités et manifestations. Certains sites sportifs ont également été équipés de panneaux d'affichage de ce type.

De manière à assurer une meilleure gestion des panneaux d'affichage, la directive sur l'affichage libre public a également été révisée. Cette dernière précise désormais clairement que ces panneaux sont exclusivement destinés à l'annonce des activités et manifestations culturelles, sportives ou associatives locales et que les annonces à caractère commercial y sont interdites. Il est également indiqué qu'il est interdit de recouvrir ou d'enlever des affiches relatives à une activité ou à une manifestation qui n'a pas encore eu lieu. Ces panneaux sont nettoyés et les affiches enlevées le premier mercredi de chaque mois par le secteur de la Voirie. L'usage des panneaux fait l'objet d'une surveillance par la Police locale et, en cas d'abus, la violation des prescriptions d'utilisation est poursuivie. Un résumé des prescriptions d'utilisation est désormais clairement affiché sur chacun des panneaux.

Avant ces modifications, 18 panneaux d'affichage libre étaient recensés sur le territoire communal. A l'issue de cette démarche, qui s'est étendue sur les années 2016 et 2017, 13 panneaux d'affichage libre ont été maintenus, dont 5 comportent également des espaces sous clé (vitrines) destinés aux associations de quartier. En parallèle, 8 vitrines supplémentaires exclusivement destinées aux associations de quartier ou aux clubs sportifs ont été installées. Cette offre pourra, le cas échéant, encore être renforcée à l'avenir en fonction des besoins et des demandes des associations.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les annonces culturelles, il est à relever qu'il existe, à l'heure actuelle, deux autres solutions d'affichage spécifiquement réservées à ces activités. Il s'agit, d'une part, des panneaux d'affichage culturel gérés par la SGA. Le cahier des charges relatif à l'appel d'offre actuellement en cours pour la réattribution de la concession d'affichage sur le domaine public et privé communal prévoit que ce réseau est destiné en priorité aux organismes culturels locaux, qui doivent se voir offrir un tarif préférentiel par rapport aux autres acteurs culturels (hors canton), ledit tarif devant en outre rester modique. Il est à relever que la Ville de Fribourg a profité de cette procédure pour exiger, de la part du futur concessionnaire, qu'il fournisse et installe 18 panneaux destinés à remplacer, voire le cas échéant compléter, les panneaux actuels d'affichage libre public. D'autre part, les acteurs culturels bénéficient également d'un réseau spécifique d'affichage de petit format géré par la société Affichage Vert, dont les supports sont installés sur différents éléments de

mobilier urbain couvrant le territoire communal. Ce réseau comporte aujourd'hui près de 300 surfaces d'affichage en ville de Fribourg. Ces deux réseaux d'affichage sont certes payants, mais ils présentent l'avantage, pour les annonceurs, d'avoir l'assurance de bénéficier d'un affichage de qualité sur des emplacements bien situés durant une période donnée.

Suite à la réorganisation des panneaux d'affichage libre et à l'installation des vitrines, l'on observe que le bilan est à ce jour positif, tant du point de vue de l'espace disponible sur les panneaux (qui s'est accru) que de la satisfaction des associations. A l'heure actuelle, l'utilisation croissante des réseaux sociaux ainsi que de l'internet pour la diffusion d'informations a par ailleurs tendance à réduire d'une manière générale le recours aux moyens traditionnels de communication, comme celui de l'affichage.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est convaincu que les différentes mesures qui ont été prises permettent de garantir une offre en espaces d'affichage adaptée et efficace répondant aux besoins de communication des sociétés locales, culturelles et sociales sans but lucratif.

Le postulat n° 44 est ainsi liquidé.